

RÈGLEMENT DES ÉTUDES

Sommaire

| | |
|---|----|
| A) Généralités | 2 |
| B) Organisation globale..... | 2 |
| C) Disciplines proposées..... | 3 |
| D) Âges d'accès..... | 3 |
| E) Priorités d'admission..... | 3 |
| F) Accessibilité et inclusion en direction public en situation de handicap..... | 4 |
| G) Sensibilisation et médiation..... | 4 |
| | |
| 1) Éveil Musical..... | 4 |
| | |
| Objectifs et contenus..... | 4 |
| Organisation | 4 |
| Évaluation..... | 4 |
| | |
| 2) Détail du Coursus Complet..... | 5 |
| | |
| Cycle I..... | 5 |
| Objectifs et contenus..... | 5 |
| Atelier mouvements dynamiques | 5 |
| Évaluation..... | 6 |
| | |
| 3) Coursus Collectif..... | 6 |
| | |
| Cycle I..... | 6 |
| Cycle II..... | 6 |
| Objectifs et contenus..... | 6 |
| Évaluation..... | 7 |
| | |
| 4) Coursus Ados..... | 7 |
| | |
| Atelier | 8 |
| Tarif : « Coursus collectif » sans cours d'instrument,..... | 8 |
| Accueil..... | 9 |
| Matériel mis à disposition..... | 9 |
| | |
| 5) Dispositions générales..... | 10 |

A) Généralités

L'école, lieu de transmission et d'apprentissage et de ressources, est ouverte aux élèves de 6 à 21 ans, prioritairement résidents giérois.

Si la première demande des élèves est celle de la pratique du chant ou d'un instrument particulier, l'école de musique ouvre cependant à des horizons bien plus vastes.

En effet, elle offre une formation musicale générale visant à développer chez l'élève une large culture musicale, et des compétences instrumentales, vocales et théoriques visant à garantir l'autonomie de l'élève.

Elle propose également à ses élèves la découverte de la scène à travers des représentations adaptées à leur maturité.

Les élèves sont appelés à devenir des praticiens éclairés et ouverts à tous les horizons artistiques. Au fil de leur parcours, ils seront accompagnés dans la formalisation et la réalisation de leur projet personnel.

Par sa saison publique, elle a pour objectif de faire de chacun de ses élèves, un acteur artistique du territoire.

Bien que marqués par une transversalité permanente, les parcours sont organisés autour d'un équilibre entre deux types de disciplines et de composition des groupes de pratiques collectives

- **Acoustiques** : Des instruments non amplifiés orientés vers les musiques "classiques" et traditionnelles (celtiques notamment).
- **Amplifiées** : Des instruments amplifiés et/ou sonores orientées vers les musiques actuelles.

B) Organisation globale

L'école de Musique offre 4 possibilités d'inscription en fonction du profil des élèves

♪ **Un parcours d'éveil musical** d'une année.

♪ **Un cursus complet** en deux cycles de 4 à 6 ans chacun (possibilité de poursuivre l'apprentissage sur un 3ème cycle non diplômant).

♪ **Un cursus personnalisé Ado** en un cycle de 5 ans maximum (complet ou collectif à partir de 11 ans révolus).

♪ **Un accueil de groupes de musiciens amateurs** déjà formés ou en cours de formation avec un suivi hebdomadaire ou en semi-autonomie.

C) Disciplines proposées

♪ **Instrumentales** : Piano, Flûte traversière, flûte à bec, Guitare électrique et acoustique (avec possibilité de passer de l'une à l'autre), basse électrique (initiation), batterie, violon, alto (en orchestre).

♪ **Vocale** : Chorale.

♪ **Mixte** : Guitare accompagnement /chanson (2 ateliers distincts guitare et voix).

♪ **Pratiques collectives et ateliers** : Ensemble à cordes, groupes issus des cours de formations Musicales/ateliers (acoustiques et amplifiés), formation musicale, atelier de mouvements dynamiques.

D) Âges d'accès

♪ **Éveil** : 6 ans révolus au début de l'année scolaire

♪ **Cursus complet** : A partir de 7 ans révolus au début de l'année scolaire

♪ **Parcours personnalisé** : Age préconisé, 11 ans révolus au début de l'année scolaire

♪ **Accueil de groupes** : À partir de 14 ans révolus au début de l'année scolaire

E) Priorités d'admission

La capacité d'accueil dans les classes d'instruments est limitée par le temps de travail des enseignants et peut varier d'une année à l'autre en fonction du profil des élèves selon les estimations suivantes :

♪ **Batterie** : 5h de cours soit un maximum de 10 places

♪ **Flûte à bec** : 1h30 de cours soit un maximum de 3 élèves

♪ **Flûte traversière** : 6h de cours soit un maximum de 12 élèves

♪ **Guitare** : 14h de cours soit un maximum de 28 places

♪ **Piano** : 10h de cours soit un maximum de 20 places

♪ **Violon** : 4,5h de cours soit un maximum de 9 à 12 places

En cas de liste d'attente les publics suivants sont prioritaires :

- Débutants en cursus complet issus des classes d'éveil
- Autres débutant en cursus complet
- Inscrits en atelier non débutants
- Non débutant en cursus complet
- Accueil de groupes formés

Le nombre de places disponibles est déterminé par le taux de réinscription des anciens élèves d'une année sur l'autre.

Quelques classes peuvent ne pas ouvrir d'inscriptions certaines années.

F) Accessibilité et inclusion en direction public en situation de handicap

L'école de musique se fixe une "obligation de moyens" quant à l'aménagement pédagogique et matériel des cursus dans la mesure de ses capacités et au vu du bâtiment qu'elle occupe (Au titre de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005).

La demande doit être adressée directement à la direction de l'école au moment de l'inscription.

Elle sera ensuite étudiée par un collectif (direction et professeurs concernés) pour vérifier la faisabilité technique et pédagogique afin d'accueillir l'élève dans les meilleures conditions possibles. La réponse sera transmise à la famille qui en aura fait la demande.

G) Sensibilisation et médiation

L'école de musique conduit également des actions de médiation et d'intervention musicale auprès d'autres publics, notamment les scolaires et les aînés.

Dans ce cadre, elle peut être appelée à concevoir des actions pédagogiques plus courtes en partenariat avec les acteurs, éducatifs, sociaux et culturels de la ville.

1) ÉVEIL MUSICAL

OBJECTIFS ET CONTENUS

L'éveil musical propose aux enfants la sensibilisation à la musique, la découverte du rythme (par l'utilisation de petites percussions et percussions corporelles), et la pratique vocale.

Par le biais d'activités ludiques, les enfants découvrent l'écoute et la mémorisation musicale, l'expression corporelle, la motricité globale et fine, la création ainsi que la découverte des instruments.

Développer le sens artistique et l'imagination de l'enfant et l'associer au plaisir du monde musical

Le choix de l'instrument, pour une pratique instrumentale l'année suivante, sera faite en concertation avec le professeur, l'enfant et les parents. L'objectif de ce temps de découverte, d'ouverture artistique est de rendre l'enfant acteur de son parcours en le rendant capable de choisir sa future orientation lui offrant ainsi les bases de ses futurs apprentissages. Les élèves de l'éveil participent à au moins une prestation dans l'année (*Concert de Noël, audition de fin d'année, événement de la ville*).

ORGANISATION

Les séances ont lieu toutes les semaines sous forme d'un cours collectif d'une durée d'une 1h d'un effectif de 7 élèves.

Deux cours sont disponibles chaque semaine. (L'ouverture du deuxième groupe sera étudiée en fonction des besoins à chaque rentrée scolaire)

ÉVALUATION

Contrôle continu assuré par l'enseignant et reporté dans le dossier de l'élève. Pas d'évaluation performative, mais des préconisations d'orientation, notamment dans le choix de l'instrument.

2) DÉTAIL DU CURSUS COMPLET

CYCLE I

OBJECTIFS ET CONTENUS

Les contenus et démarches de ce cursus privilégient pour un enfant, l'approche sensorielle et corporelle (en lien avec des supports écrits, audios, vidéos etc...), le développement de la curiosité et la construction de la motivation. La découverte d'un large paysage musical est

impérative et nécessaire. Ce cycle doit permettre à l'apprenant d'acquérir les bases des pratiques individuelles et collectives qui lui permettront de développer une première base d'autonomie

Pour les deux premières années, l'école propose un cours de formation musicale seul pouvant être enrichi d'un apprentissage du chant choral (optionnel). Dès la 3ème année, le cours de formation musicale s'enrichit d'une pratique instrumentale d'ensemble et sera désormais appelé cours de F.M/Atelier où les connaissances théoriques et leur notation sont directement issues de la pratique.

Les élèves s'engagent à participer à au moins une prestation en individuel (*auditions et « prêt à jouer »*) et/ou en collectif (*Concert de Noël, audition de fin d'année, évènement de la ville*) dans l'année.

| Disciplines obligatoires | | |
|--|--|---|
| Pratique instrumentale | Formation Musicale | Formation Musicale Atelier et pratique collectives |
| <u>30mn de cours individuel :</u> <ul style="list-style-type: none"> • Batterie • Guitare • Basse • Piano <u>45mn à deux</u> <ul style="list-style-type: none"> • Violon Selon capacité d'accueil <ul style="list-style-type: none"> • Flûte à Bec • Flûte Traversière Le cours peut passer à 30mn seul dès la 3ème année sur proposition des enseignants | <u>Pour les niveaux 1 et 2</u> – Un cours hebdomadaire d'1h –Pour les élèves qui auraient des difficultés pour débiter la musique par l'écrit, la première année peut être remplacée par un cours d' <u>Atelier de Mouvement Dynamique</u> fondé sur une approche corporelle | <u>Pour les niveaux 3 et 4</u> cours de d'1h15 hebdomadaire. 2 orientations possibles, vœux des élèves à valider par les enseignants : –Acoustique –Amplifié Peut-être remplacée par l'orchestre à cordes sur avis des enseignants Un cours de chorale optionnel est possible |

ATELIER MOUVEMENTS DYNAMIQUES

L'atelier de Mouvements Dynamiques est un atelier ouvert à tous pour relever des défis d'apprentissage musicaux.

A l'aide de mouvements spécifiques nous allons revisiter autrement la perception de la pulsation, du rythme, la concentration auditive, être capable de revenir au calme, la mémorisation musicale, la confiance en soi pour jouer et s'exprimer en public. Atelier ludique et joyeux nous allons également travailler la coordination et améliorer le geste instrumental. Retrouver le plaisir d'apprendre et pratiquer la musique.

Cours collectif de 7 élèves.

ÉVALUATION

Pour les instruments passage scénique spécifique écouté par la directrice et un collègue d'enseignants suivi d'un court entretien et de l'évaluation du suivi d'assiduité comprenant : la participation régulière aux cours, le travail personnel de l'élève et son engagement dans les prestations scéniques .

Pour la formation musicale classique ou atelier, évaluation annuelle par contrôle continu possiblement fondé sur une ou plusieurs prestations.

La validation de ce cursus donne lieu à la remise d'une attestation pouvant appuyer une inscription dans d'autres établissements (conservatoire, Ecole de Musique, association etc.)

3) CURSUS COLLECTIF

CYCLE I

Fonctionnement similaire au cursus complet sans cours d'instrument en cours particulier .
Possibilité pour un élève de suivre plusieurs cours collectifs sans supplément de prix.

CYCLE II

OBJECTIFS ET CONTENUS

Ce cycle est un temps important d'élargissement des horizons musicaux des élèves mais aussi de consolidation et d'approfondissement. En général, c'est à ce moment que le projet musical personnel de l'élève se profile, dans ses orientations et dans son autonomie (comme par exemple la méthode de travail), et que ses orientations esthétiques se dessinent.

C'est ici que la sensibilité et la créativité de l'élève se développent par l'ouverture à l'écriture et la composition musicale visant à parfaire l'autonomie de ce dernier par le biais de dispositifs spécifiques comme par exemple des ciné-concerts, compositions collectives, improvisations etc...

Les élèves participent à au moins une prestation en individuel (*auditions et « prêt à jouer »*) et/ou en collectif (*Concert de Noël, audition de fin d'année, événement de la ville*) dans l'année.

Ce cursus n'est pas diplômant et peut être poursuivi par une pratique en atelier ou en accueil de groupe formés.

| Pratique instrumentale | Formation Musicale Atelier et pratique collectives |
|--|---|
| <p>30mn de cours individuel</p> <p>Le cours peut passer à 45mn sur proposition des enseignants en cas de pertinence pédagogique supérieure.</p> <p>Un programme de travail particulier pourra être envisagé avec le professeur en cas de présentation à l'examen du BAFA ou de l'option musique au BAC</p> | <p><u>Orientation acoustique</u></p> <p>A partir du niveau 5,1 cours hebdomadaire d'1h nommé « Atelier de Pratique Musicale » centré sur la la composition et la dynamique de jeu en groupe. Possibilité de suivre, en plus, le cours d'orchestre.</p> <p>A partir du niveau 6, l'élève est totalement libre de choisir son orientation</p> <p>L'atelier de pratique musicale peut se poursuivre 1 an ou être remplacé par les cours amplifiés, ou l'orchestre à cordes</p> <p>A ce stade, une évolution peut se faire vers l'accueil de groupes déjà constitués</p> <p><u>Orientation amplifiée</u></p> <p>1 cours hebdomadaire d'1h du niveau 5 au niveau 8</p> <p>Un cours de chorale optionnel est possible</p> |

ÉVALUATION

Pour les instruments passage scénique spécifique écouté par la directrice et un collègue d'enseignants suivi d'un court entretien et de l'évaluation du suivi d'assiduité des prestations scéniques

Pour la formation musicale classique ou atelier, évaluation annuelle par contrôle continue possiblement fondée sur une ou plusieurs prestations

4) CURSUS ADOS

■ APM ADOS DÉBUTANTS

À PARTIR DE 11 ANS

sans expérience musicale

Un cours de de FM/Atelier "A.P.M ADOS" (Atelier de Pratique Musicale) est proposé en complément du cours d'instrument dans la limite des places disponibles selon les instruments

Ce cours est basé sur la pratique de la musique d'ensemble, tous genres confondus, et vise à donner les outils théoriques et pratiques pour intégrer un groupe de l'école de musique l'année suivante.

La durée maximale du cursus est de 5 ans avant orientation vers un dispositif d'accueil de groupe amateur.

■ APM ADOS PARCOURS PERSONNALISÉ

À PARTIR DE 11 ANS

avec petite expérience

musicale autodidacte, sensibilisé et/ou initié à un instrument ou au chant

Le parcours personnalisé s'adresse à un public d'adolescents, autodidacte, sensibilisé et/ou initié à la pratique d'un instrument ou au chant et qui a une idée ou une envie précise de sa future pratique musicale et des compétences qu'il souhaite développer

Sur avis des enseignants, les élèves pratiquant le rap, le slam MAO, le beatmaking ou le beat-boxing peuvent être intégrés.

Les cours s'organisent dans une logique d'ateliers collectifs composés par les enseignants dans une double logique de cohérence artistique et d'affinités.

Le contenu pédagogique du cours se construit dans un dialogue entre enseignant et élèves qui permet d'aboutir à un équilibre entre transmission de répertoire et création de l'élève.

Les orientations artistiques sont également l'objet d'un dialogue entre le groupe d'élèves et l'enseignant et peuvent s'inscrire dans toutes les esthétiques présentes dans l'école.

ATELIER

Un cours d'1h maximum toutes les semaines pour des groupes de 4 à 8 élèves, possiblement complété par un cours d'instrument (cursus complet)

Les élèves participent à au moins une prestation collective (*Concert de Noël, audition de fin d'année, événement de la ville*) dans l'année

L'admission se fait pour 1 an renouvelable 2 fois selon le bilan de l'équipe pédagogique.

Les membres du groupe peuvent ensuite poursuivre sur une inscription en accueil de groupe.

**TARIF : « Cours collectif » sans cours d'instrument,
« Cours complet » avec un cours d'instrument**

■ ACCUEIL DE GROUPES AMATEURS

À PARTIR DE 11 ANS

En parallèle aux différents formats d'enseignement, l'école de musique peut accueillir des groupes de musiciens amateurs déjà formés ou en cours de formation et disposant de leurs propres orientations artistiques. L'enseignant se positionne comme une ressource aux projets du groupe, et conseille sans être directif les choix artistiques et techniques.

L'inscription se fait sur la base d'un projet écrit de la part du groupe et un entretien avec la direction de l'école et un représentant de l'équipe pédagogique. L'accueil fera l'objet d'une convention avec chaque membre du groupe.

Un échange avec le professeur responsable, la directrice et le référent du groupe sera programmé au moins 1 fois dans l'année afin de faire un bilan d'état d'avancement du groupe en fonction du projet, du niveau et de l'implication des élèves.

ACCUEIL

Mise à disposition d'une salle équipée (voir détails plus bas) 1 h 30 par semaine (maximum 6 élèves).

L'accueil peut être totalement autonome ou assorti de la présence régulière d'un enseignant qui pourra se faire de manière hebdomadaire ou bimensuelle.

Les élèves participent à au moins une prestation collective (*Concert de Noël, audition de fin d'année, évènement de la ville*) dans l'année.

Par ailleurs, dans le cadre du Schéma d'Enseignement Artistique Départemental, ils peuvent être invités dans les saisons publiques des Écoles de Musiques et Conservatoires du Sud Est de la Métropole. (réseau AGGLO SUD-EST)

L'admission se fait pour 1 an renouvelable 3 fois selon le bilan de l'équipe pédagogique.

Tous les membres du groupe doivent être inscrits individuellement. Un élève référent devra être nommé. Il sera l'interlocuteur principal avec l'encadrant et la direction, il veillera au respect des règles et sera responsable du comportement de ses camarades.

Pour les répétitions sans présence d'enseignant, les mineurs restent sous la responsabilité de leur responsable légal (une caution sera demandée lors de l'inscription en cas de dégradation du matériel)

La fréquence de la présence d'un enseignant fait l'objet d'une tarification spécifique.

MATÉRIEL MIS À DISPOSITION

Une batterie, un ou plusieurs claviers accompagnés d'amplis, micros et sono, pupitres

Pour le reste, les élèves devront apporter leur propre instrument, cordons et autre petit matériel non fourni par l'école.

La directrice sera attentive au respect du matériel, des règles de sécurité ainsi qu'à l'installation, le rangement après répétitions. Elle se réserve le droit de suspendre les cours voire de dissoudre le groupe si ces dernières n'étaient pas respectées.

TARIF : « Cours collectif » sans cours d'instrument (voir détail selon l'option choisie)

5) DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Quel que soit le cursus choisi, l'inscription de l'élève vaut engagement à suivre la totalité des cours et des projets prévus.

Une assiduité totale est nécessaire à la dynamique des groupes.

Toute absence non excusée à l'avance fait l'objet d'un contact avec l'élève majeur ou son représentant légal pour les mineurs.

Des absences répétées, même prévues à l'avance pourront remettre en cause l'inscription de l'élève.

En cas de démission avant le 31/10 de l'année en cours, seul le 1er trimestre d'inscription est dû. L'année est due totalement pour les démissions ultérieures

Les élèves ont le droit, sur l'ensemble de la durée du cursus, à un congé d'un an dans une discipline.

Cette disposition doit se faire sur la base d'une raison fondée (études, santé) et n'est pas renouvelable.

Les élèves sont sous la responsabilité de leurs enseignants uniquement pendant le temps de cours.